

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF  
DE LA MRC DES BASQUES DU MERCREDI 7 MARS 2018**

2018-03-07-1

**1. OUVERTURE**

À l'ouverture de la séance du Comité administratif de la MRC des Basques tenue le mercredi 7 mars 2018 à 19 h aux salles Sénescoupé et Boisbouscache au 400, rue Jean-Rioux, Trois-Pistoles, sont présents :

M. Éric Blanchard	maire de Saint-Clément et préfet suppléant
M. Alain Bélanger	maire de Saint-Jean-de-Dieu
M. Michel Colpron	maire de Sainte-Rita
M. Maxime Dupont	maire de Saint-Guy
M. Louis-Philippe Sirois	maire de Saint-Médard
M. Simon Lavoie	maire de Sainte-Françoise
M. Mario St-Louis	maire de Saint-Éloi
M. Jean-Pierre Rioux	maire de Trois-Pistoles
M. Jean-Marie Dugas	maire de Notre-Dame-des-Neiges
M. Roger Martin	maire de Saint-Mathieu-de-Rioux
M. Wilfrid Lepage	maire de Saint-Simon

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, M. Bertin Denis. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Claude Dahl, et Mme Amélie Fraser, secrétaire, sont aussi présents.

2018-03-07-2

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant, en laissant le point divers ouvert.

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation du Comité de citoyens
4. Présentation de l'UPA
5. Administration
  - 5.1 Présentation du projet de règlement sur la rémunération des élus
  - 5.2 Présentation d'un projet de politique régissant le remboursement des dépenses des élus et des employés de la MRC des Basques
6. Développement régional
  - 6.1 Présentation du projet de développement du Parc du Mont St-Mathieu
  - 6.2 Discussion sur le projet du Parc du Mont St-Mathieu (Fonds éolien)
  - 6.3 Intention à l'effet d'accorder un bail emphytéotique à la Corporation de gestion du parc du Mont St-Mathieu
    - 6.3.1 Résolution pour accorder un droit de passage à M. Jean-Marie Parent
  - 6.4 Présentation des projets dans les cadres du programme mobilisation/diversité (immigration) déposés auprès du MIDI
  - 6.5 Discussion sur les orientations du fonds éolien de la MRC
  - 6.6 Discussion sur une servitude de droit de passage en faveur de Érablière Mont-Saint-Mathieu
7. Matières résiduelles
  - 7.1 Projet pilote ICI (matières organiques)
8. Aménagement, urbanisme, cours d'eau et agriculture
  - 8.1 Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
  - 8.2 Urbanisme et roulottes
  - 8.3 Suivi du dossier des poules en ville
9. Correspondance
10. Divers
  - 10.1 Demande d'appui – Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) pour faire modifier le règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune
  - 10.2 FSPS – Spectacle Charlie Bilodeau

- 10.3 Retour du comité de révision de PG Solutions  
11. Prochain Conseil le mercredi 21 mars 2018 à 19 h 30 à Saint-Mathieu-de-Rioux  
12. Levée de la séance

ADOPTÉE

2018-03-07-3

**3. PRÉSENTATION DU COMITÉ DE CITOYENS**

M. Sébastien Rioux et Mme Alyssa Bélanger sont invités à présenter une mise en situation du contexte du comité des citoyens.

2018-03-07-4

**4. PRÉSENTATION DE L'UPA**

Mme Johanne Laplante, secrétaire, MM. Gilbert Marquis, président, Luc Bérubé, président du syndicat de L'UPA des Basques et Francis April, 1<sup>er</sup> vice-président de L'UPA du Bas-Saint-Laurent sont présents. M. Marquis fait la lecture de l'ordre du jour et discute des points importants dont les maires aimeraient.

\*Les points 6.1 et 6.3 sont discutés avant le point 5

2018-03-07-5

**5. ADMINISTRATION**

2018-03-07-5.1

**5.1 Présentation du projet de règlement sur la rémunération des élus**

M. Bertin Denis présente le projet de règlement sur la rémunération des élus et M. Dahl donne quelques explications.

Un tour de table est demandé :  
Résultat : 9 pour et 2 contre.

Le projet de règlement est donc accepté majoritairement et un avis de motion sera fait lors de la prochaine séance du Conseil de la MRC.

2018-03-07-5.2

**5.2 Présentation d'un projet de politique régissant le remboursement des dépenses des élus et des employés de la MRC des Basques**

M. Bertin Denis présente le projet de politique régissant le remboursement des dépenses des élus et des employés de la MRC des Basques.

Les maires sont tous d'accord. La Politique sera déposée lors de la prochaine séance du Conseil de la MRC des Basques afin qu'elle soit adoptée.

\*Le point 6.2 est discuté après le point 5.2

2018-03-07-6

**6. DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

2018-03-07-6.1

**6.1 Présentation du projet de développement du Parc du Mont St-Mathieu**

MM. François April et Gaston Rioux sont présents afin de présenter le projet de développement de la phase 3 du Parc du Mont-Saint-Mathieu s'élevant au coût de 2,6 M\$.

2018-03-07-6.2

**6.2 Discussion sur le projet du Parc du Mont St-Mathieu**

M. Bertin Denis demande l'aval du conseil de la MRC suite à la demande du Conseil d'administration du Parc du Mont-St-Mathieu qui aimerait avoir une résolution de la MRC mentionnant que nous leur donnons le droit d'avancer dans leur projet de la phase 3 et que l'on continue à les appuyer dans ce sens.

Une longue discussion s'en suit et M. Éric Blanchard signifie être en faveur du projet, mais propose que la MRC pourrait avancer un prêt de 250 000 \$ sans intérêt. Aucune décision n'est prise pour l'instant, mais la proposition est maintenue et ce sera rediscuté ultérieurement. Les maires se disent en accord à poursuivre et veulent des éclaircissements sur le plan d'affaires détaillé. Ils veulent aussi vérifier la conformité avec l'entente de gestion, etc. Le dossier est à suivre.

\*Le point 6.3.1 est discuté étant donné que le point 6.3 est déjà fait

2018-03-07-6.3

**6.3 Intention à l'effet d'accorder un bail emphytéotique à la Corporation de gestion du Parc du Mont St-Mathieu**

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation de gestion du Parc du Mont-St-Mathieu demande à la MRC des Basques de leur accorder un bail emphytéotique sur une zone déterminée;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité administratif de la MRC des Basques est favorable à l'intention de permettre de donner un bail d'au moins la longueur de l'amortissement du projet selon certaines règles ou conditions;

Par conséquent,  
Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas,  
Il est signifié :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques est favorable à accorder un bail emphytéotique à la Corporation de gestion du Parc du Mont-Saint-Mathieu pour au moins la longueur de l'amortissement du projet d'un maximum de 25 ou 30 ans sur une zone déterminée qui sera décrite en bonne et due forme. Un certificat de localisation sera également fait par un arpenteur et un document détaillé sera fourni aux maires ultérieurement. Ils veulent aussi s'assurer que les immobilisations construites seront transférées à la MRC à la fin du bail

ADOPTÉE

\*Les points 5.1 et 5.2 sont discutés avant de retourner au point 6.

2018-03-07-6.3.1

**6.3.1 Résolution pour accorder un droit de passage pour M. Jean-Marie Parent**

M. Bertin Denis mentionne que M. Jean-Marie Parent a fait une demande à la MRC concernant l'empiètement de son entrée sur une partie du terrain appartenant à la MRC des Basques pour son érablière en échange de bons procédés de servitude. Après discussion, les maires sont en accord et autorisent M. Denis à aller de l'avant. Celui-ci apportera le document à une prochaine rencontre pour acceptation.

\*Le point 8 est discuté avant les points 6.4, 6.5 et 7.1.

2018-03-07-6.4

**6.4 Présentation des projets dans les cadres du programme mobilisation/diversité (immigration) déposés auprès du MIDI**

M. Claude Dahl présente les projets dans le cadre du programme mobilisation/diversité (immigration) déposés auprès du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) pour la MRC des Basques et la MRC de Témiscouata.

Un des projets a dû être déposé rapidement, étant donné que la date limite pour le faire était le 7 mars 2018. Ce projet se nomme « Cadre d'accueil pour les immigrants et pour les minorités culturelles ». Un employé sera partagé entre les deux MRC pour une période d'un an. Une résolution a d'ailleurs été adoptée lors de la séance du 21 février dernier pour un montant de 11 000 \$ qui sera puisé à même le Fonds de soutien aux projets structurants.

Le deuxième projet n'a aucune mise de fonds à prévoir, car il est payé à 100 %. Le projet sera déposé en 2019 et il se nomme « Témiscouata/Les Basques Carrefour Migratoire ». Ce projet consiste à recevoir des personnes immigrantes et des minorités culturelles afin qu'elles participent à des séjours de francisation combinés à des stages en entreprise. Ce sera le même employé partagé qu'avec l'autre projet et également d'une durée d'un an.

Les détails de ces deux projets seront présentés lors d'une prochaine rencontre.

2018-03-07-6.5

## **6.5 Discussion sur les orientations du fonds éolien de la MRC**

Une discussion est faite sur la Politique d'investissement du fonds économique éolien de la MRC. Il reste encore quelques corrections à faire avant de remettre une copie du document complet à chacun des maires et celui-ci sera déposé lors d'une séance ultérieure. Les maires sont en accord avec les orientations.

2018-03-07-7

## **7. MATIÈRES RÉSIDUELLES**

2018-03-07-7.1

### **7.1 Projet pilote ICI (matières organiques)**

Sur une proposition de M. Éric Blanchard,  
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques accepte de contribuer financièrement à la réalisation du projet pilote de collecte des matières organiques et d'implantation d'une tarification incitative dans les institutions, commerces et industries (ICI) sur le territoire au montant de 119 400 \$ déjà adopté en séance du Conseil de la MRC du 13 décembre 2017, tout en ajoutant un montant supplémentaire de 21 700 \$, et pour lequel une demande de subvention a été déposée auprès de la Fédération canadienne des municipalités dans le cadre du Fonds municipal vert (FMV).

ADOPTÉE

2018-03-07-8

## **8. AMÉNAGEMENT, URBANISME, COURS D'EAU ET AGRICULTURE**

2018-03-07-8.1

### **8.1 Plan de développement de la zone agricole (PDZA)**

M. Julien Harvey, responsable de l'aménagement, fait un suivi sur le Plan de développement de la zone agricole. Il mentionne qu'il travaille dessus depuis le 20 novembre dernier et que le projet est pour une période d'un an, soit jusqu'au 20 novembre 2018. La MRC a engagé une ressource, M. Jean-Sébastien Delorme, afin de travailler sur ce plan et il a été également cherché une firme en communication et en graphisme afin d'apporter un support dans la communication pour une petite partie dudit projet. Ce projet est financé à 100 % par le MAPAQ pour une subvention de 40 000 \$.

De plus, M. Harvey annonce qu'aura lieu une consultation avec des producteurs le 6 avril prochain sur la production et sur les différentes filières agricoles afin d'avoir leur point de vue. Un portrait statistique détaillé leur sera présenté tandis que les producteurs donneront une rétroaction sur comment ça se passe sur le terrain.

2018-03-07-8.2

### **8.2 Urbanisme et roulottes**

M. Harvey fait un retour sur le règlement des roulottes, car une demande a été faite auprès d'un maire afin d'obtenir certaines explications à ce sujet.

2018-03-07-8.3

### **8.3 Suivi du dossier des poules en ville**

M. Harvey informe les maires qu'un comité entre la MRC, la Ville de Trois-Pistoles et la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges a été formé afin d'encadrer le dossier des poules dans la ville de Trois-Pistoles qui avance bien. Il y a eu du nouveau dans ce dossier, car la MRC a travaillé sur le règlement des nuisances applicable par la SQ et cela a un peu permis de démêler l'ensemble des dispositions à insérer entre le règlement de la MRC qui encadre plus les exploitations agricoles versus celle sur les nuisances applicables par la SQ. Par la suite, des règlements seront proposés aux municipalités pour adoption pour un règlement sur les animaux géré par les municipalités (pour le nombre de poules accepté sur le territoire, la gestion du fumier, l'entretien du poulailler, etc.) et pour le règlement de zonage (distance du poulailler par rapport au voisin, la grandeur et les types de matériaux, etc.). Il est important que les citoyens soient bien informés afin d'éviter les désagréments et les discordes.

Le comité est en train de structurer cette démarche afin de bien présenter le dossier auprès des municipalités.

\*Retour aux points 6.4, 6.5 et 7.1.

2018-03-07-9

## **9. CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance à traiter.

2018-03-07-10

## **10. DIVERS**

2018-03-07-10.1

### **10.1 Demande d'appui – Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) pour faire modifier le règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune**

**CONSIDÉRANT** le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2018-013;

**CONSIDÉRANT** la demande d'appui de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) concernant la tarification relative à certains services administratifs touchant notamment les travaux effectués en vertu des articles 103 à 110 de la Loi sur les compétences municipales (LCM);

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC ou les municipalités locales ayant signé une entente sur la gestion des cours d'eau doivent réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens {RLRQ, c. C-47, art. 105};

**CONSIDÉRANT QUE** la tarification appliquée à certains services administratifs, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2017, prévoit un tarif de 320 \$ pour l'obtention d'un permis SEG-Permis régional à des fins de gestion;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement présente une contradiction qui doit être corrigée, puisqu'à l'article 10.4, paragraphe 3, on mentionne que les activités réalisées dans un habitat faunique par une MRC en application de l'article 105 ou 106 de la LCM sont exemptées de tarification. Cependant, comme les barrages de castors ne sont pas des habitats fauniques définis à l'article 1 du Règlement sur /es habitats fauniques, ils sont régis par l'article 26 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF). Conséquemment, l'intervention sur des barrages de castors de façon préventive en vertu de l'article 105 de la LCM n'est donc pas exclue d'une tarification reliée à l'obtention du permis SEG;

**CONSIDÉRANT** l'approbation de cette demande par le Comité environnement lors de la rencontre tenue le 19 décembre 2017;

Par conséquent,  
Sur une proposition de M. Simon Lavoie,  
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques appuie l'Association des gestionnaires des cours d'eau du Québec (AGRCQ) dans leurs démarches auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs afin de modifier dans les plus brefs délais l'article 7.0.1 du Règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune afin d'en exclure les interventions reliées aux castors réalisées en vertu des articles 105 et . 106 de la Loi sur les compétences municipales et ainsi assurer la gratuité et la rapidité de la délivrance des permis SEG lorsque requis; et

Que le Comité administratif de la MRC des Basques transmette une copie certifiée conforme de la présente résolution au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), au ministre responsable de la région, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) et au député de Shefford monsieur François Bonnardel.

ADOPTÉE

2018-03-07-10.2

## **10.2 FSPS – Spectacle Charlie Bilodeau**

**CONSIDÉRANT QUE** Charlie Bilodeau et Juliane Séguin aimeraient faire un spectacle à l'aréna Bertrand-Lepage et que leur seule disponibilité serait le 15 avril prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** rendu à ce moment de l'année, l'aréna n'est plus ouvert et que l'autre possibilité serait que le spectacle se fasse à Matane;

**CONSIDÉRANT QU'**il serait préférable d'avoir l'exclusivité et que pour cela, il faut garder l'aréna ouvert plus longtemps, ce qui engendre des frais de 10 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** d'autres organismes défraient une partie des coûts, dont la Ville de Trois-Pistoles et la SADC des Basques;

**CONSIDÉRANT QUE** Charlie Bilodeau deviendra le porte-parole au niveau du tourisme pour la région des Basques cet été;

Par conséquent,  
Sur une proposition de M. Simon Lavoie,  
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques autorise MM. Claude Dahl et Bertin Denis à défrayer un montant de 4 000 \$ puisé à même le Fonds de soutien aux projets structurants et ainsi permettre à Charlie Bilodeau et Juliane Séguin de faire leur spectacle à Trois-Pistoles le 15 avril prochain.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NO 793

ADOPTÉE

2018-03-07-10.3

## **10.3 Retour Comité de révision de PG Solutions**

Monsieur Éric Blanchard fait un retour sur le Comité de révision de PG Solutions afin d'en informer les maires. Il est mentionné que le Comité a accepté l'entente de PG Solutions, mais qu'il n'y aura plus d'entente et que ce sera maintenant payable à l'année. L'information a été envoyée à tous les DG des municipalités.

2018-03-07-11

## **11. PROCHAIN CONSEIL LE MERCREDI 21 MARS 2018 À 19 H 30 À SAINT-JEAN-DE-DIEU**

*Voir modification  
# 2018-03-21-5.2*

Le prochain Conseil aura lieu le mercredi 21 mars 2018 à 19 h 30 au Centre municipal de Saint-Mathieu-de-Rioux, situé au 41, rue de l'Église.

2018-03-07-12

## **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Jean-Marie Dugas de lever la séance à 23 h 10.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
BERTIN DENIS, PRÉFET

\_\_\_\_\_  
CLAUDE DAHL, DG/SEC.TRÉS.

<sup>1</sup> Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.